

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1re page 5 fr. la ligne; 2 page: 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Trisic Constantine 10 fr. par an France 12 - Etranger 15 fr. -

Au Conseil D'état

L'indemnité de résidence n'est pas applicable à l'Algérie aux colonies et pays de protectorat

Le Conseil d'Etat, saisi d'une requête introduite par deux agents des postes et télégraphes en service en Algérie tendant à l'octroi de l'indemnité de résidence allouée dans la métropole, vient de rejeter celles-ci.

Voici au surplus reproduite in extenso l'information cueillie dans les « Angales Coloniales » de Paris N° du 2 avril courant :

« Le Conseil d'Etat a rejeté la requête que MM. B... et M..., le premier contrôleur et le second commis des Postes à Alger, argient introduite à l'effet d'obtenir l'annulation d'une décision en date du 28 juillet 1924, par luquelle le Gouvernement Général de l'Algérie leur avait refusé le bénéfice de l'indemnité de résidence allouée aux fonctionnaires en exercice dans la métropole.

« Les requérants soutenaient que des agents des P. T. T. en service en Algéric appartiennent, en vertu des dispositions de la loi du 29 juin 1920 et du décret du 24 septembre 1919 au cadre métropolitain des P. T. T., qu'ils ont, par suite, droit aux traitements et indemnités allouées à leurs collèques en service dans la métropole et, notamment à l'indemnité de résidence instituée par la loi du 18 octobre 1919. Dès lors, l'administration ne saurait leur refuser le bénéfice de l'indemnité de résidence dont s'agit.

« Le Conseil d'Etat a pris la décision de rejet pour les motifs suivants :

* Aux termes de l'article 63 de la loi du 16 avril 1895, aucune indemnité de résidence ne pourra être accordée aux agents qui jouissent du quart colonial, d'autre part le décret du 11 décembre 1919 qui fixe les conditions d'allocation des indemnités de résidence instituées en faveur des fonctionnaires, agents et ouvriers civils de l'Etat par la loi du 18 octobre précédent, porte expressément en son article 7 que ses dispositions ne sont pas applicables aux agents en fonction à l'étranger, aux Colonies et dans les pays de

Tels sont les motifs pour lesquels le Conseil d'Etat a décidé que les requérants n'étaient pas fondés à soutenir, « qu'en leur « déniant le droit aux indemnités de résiden-« ce des fonctionnaires du même ordre en a service dans la métropole, le Gouvernement « Général de l'Algérie avait excédé la limite « de ses pouroirs »......

D'autre part la question des indemnités de résidence a fait l'objet d'une partie du discours du gouverneur général de l'Algérie à l'ouverture de la session des Délégations financières qui vient de s'ouvrir à Alger.

M. Viollette, qui connaissait certainement l'arrêt du Conseil d'Etat, a dit « que le bénéfice de l'indemnité temporaire de 8 % qui s'ajoute au quart colonial était une compensation au bénéfice de l'indemnité de rési-

J'ai la satisfaction, a-t-il ajouté de pouvoir vous dire que l'attribution du 8 % aux jonctionnaires a produit le plus heureux effet moral. La mesure a été généralisée conformément à votre décision. La question des instituteurs a cependant été réservée jusqu'à votre vote, car certains d'entre eux bénéficient déjà d'une indemnité de résidence. Pour tenir compte des situations acquises, je crois qu'il serait sage d'étendre à ce corps de fonctionnaires le 8 % en donnant à ceux qui bénéficient déjà d'une indemnité de résidence le choix entre ce supplément ou l'indemnité de l'ancien régime.

Vous aurez également à résoudre la question pour les cheminots. La baisse annoncéee sur le charbon permettra d'ailleurs vraisemblablement de donner cet avantage sans augmenter les tarifs.

L'indemnité de résidence n'est donc pas applicable à l'Algérie et le Conseil d'Etat a tenu à préciser qu'elle ne l'était pas non plus aux colonies et PAYS DE PROTECTORAT

La question et donc tranchée aujourd'hui peut être pas suivant le désir des intéressés

mais qu'y faire ?

Les fonctionnaires nous rendront cette justice que nous nous sommes placés à leur côté pour réclamer la dite indemnité, mais devant la décision du Conseil d'Etat il faut savoir s'incliner et d'autant plus que l'indemnité de 12 % octrovée au plus fort moment de la baisse du franc subsiste toujours.

C'est une compensation qui doit les satisfaire car l'indemnité de résidence si elle avait été appliquée était loin d'être équivalente pour certains au 12 %.

Si aujourd'hui la France domine la situation, et comme conséquence le franc se relève, elle le doit à la confiance qu'inspire le ministère d'union nationale énergiquement soutenu par l'intergroupe parlementaire dont notre ami M. Emile Morinaud est le président très actif.

Grâce à cette politique de confiance les caisses de l'Etat ne souffrent plus et la Banque de France va pouvoir être remise en possession de ses millions d'or détenus par la Banque d'Angleterre.

Une fois cette rentrée opèrée, il est probable que la stabilisation de fait deviendra

A quel taux?

C'est le secret de demain.

En attendant, fonctionnaires sachez vous incliner devant la décision du Conseil d'Etat puisque rien ne peut contre elle. Et puis les mauvais jours sont prêts de finir.

L. de P.

BULLETIN

2000

Des congrès et encore des congrès!

Avancement des sciences - Mutilés et enfin des Avocats

L'Afrique du nord a été favorisée cette année. Elle n'avait jamais eté à pareille jet car la traversée de la Méditerranée, le grand lac bleu, jait hésiter ceux qui ne la connaissent point, non qu'elle soit à craindre mais on redoute le mal de mer, qu'on exagère à

C'est d'abord Constantine qui a eu le privilège d'ouvrir la série avec celui de l'Association française pour l'avancement des Scien ces, puis notre ville a suivi sa voisine avec deux congrès : celui de la Fédération Nationale des Associations françaises des Mutilés et victimes de la guerre et enfin le Congrès des Avocats ou l'on a beaucoup parlé de la création d'une Cour d'appel à Tunis qui a ses partisans et ses adversaires, com-

Nous nous souvenons que les partisans ou les adversaires de la création d'une Cour d'appel à Tunis, nous ne savons plus au juste lesquels, demandaient la création d'une Cour d'appel à.... Constantine, ce qui n'était pas une idée aussi saugrenue que d'aucuns le penseut, pour mettre le plaideur à même de pouvoir user du droit d'appel sans avoir à parcourir 900 kilomètres pour se rendre à Alger. D'autres réclamaient l'institution à la Cour d'Alger d'une Chambre volante qui tous les mois serait venue à Tu-

nis pour juger les appels. En un mot, on redoutait de tomber sous la coupe de magistrats dont la nomination dépendait plus ou moins du résident général, les nominations ne se faisant qu'avec son

Et puis, on chuchotait que les résidents généraux intervenaient parfois dans les décisions de justice et tout cela créait une ambiance défavorable à cette création et aux magistrats pris en bloc, mais non en particulier, car on connaissait les bans juges et Et puis, il y avait aussi ce fameux livre

du président Pontois, dont la publication était trop proche pour en oublier le souvenir. Ces temps, nous le croyons, sont révolus

et aujourd hui la majorité de nos compatriotes se prononcent pour une Cour d'appel à Tunis qui permettrait au plaideur de suivre son procès de près sans avoir à débourser une somme élevée que nécessite un recours

à Alger. Au fait, pourquoi trois ou quatre magistrats de la Cour d'appel d'Alger ne viendraient-ils pas chaque mois tenir audience à Tunis comme ces magistrats vont par tou-

te l'Algérie présider les assises ou les cours criminelles

Ce serait la meilleure jaçon de donner satisfaction à tout le monde, partisans et adversaires, aux avocats et au public, la justice près et les garanties que réclament les autres et ce qui ne gaterait rien à l'affaire, économie sérieuse, car nous sommes déjà passablement suchargés, sinon écrasés d'impôts, plus qu'en Algérie, plus qu'au Maroc!

Et cela n'est pas réjouissant pour le con-J. S. P.

Le Diebel Ork aux Délégations financières



Il était à prévoir que l'adjudication ratée du Djebel Onk ferait l'objet d'un débat aux Délégations financières.

La discussion a été ouverte par M. Pantaloni délégué de Soul: Ahras-Tébéssa qui a rappelé que la mise en adjudication des gisements du Djebel-Onk n'a pas donné de résultats par suite des conditions trop rigonreuses imposées à l'adjudicataire par le cahier des charges.

Il insiste sur la nécessité d'en adoucir sensiblement les clauses.

M. Galle, délégué de Bougie, signale que la situation est la même pour le gisement des Maûdid dont l'adjudication a échoué pour les mêmes raisons.

M. le Gouverneur Général répond que l'ad judication du Djebel Onl: a été rendue difficile par suite de la nécessité dans laquelle s'est trouvée l'Administration de prévoir dans le cahier des charges la double obligation, pour l'adjudicataire, de construire une voie ferrée aboutissant à un port algérien et d'exploiter des gisements sur lesquels deux inventeurs ont des droits.

Les Délégations financières ayant estimé que le chemin de ser devait être mis à la charge de l'adjudicataire, il leur appartient de revenir, si elles le jugent nécessaire, sur cette décision.

En ce qui concerne le passage des phosphates par la Tunisie, il ne pense pas que ce mode d'évacuation soit possible, car sa réalisation nécessiterait une entente avec le Gouvernement Tunisien et avec la Compagnie concessionnaire des chemins de fer tunisiens, qui pourrait, le cas échéant, établir des tarifs de transport prohibitifs.

M. le Gouverneur Général estime, en tous cas, qu'il y a lieu de reprendre l'examen du cahier des charges pour une nouvelle adjudication qui pourrait avoir lieu au début de

Il pense que les conditions de la mise en adjudication doivent être assouplies en ce qui concerne l'exploitation des gisements, sous réserve qu'une juste rémunération soit assurée aux deux inventeurs.

Il ajoute qu'il appartiendra à l'assemblée d'apprécier dans quel sens doit être résolue la question de la construction du chemin de

M. Pantaloni pense qu'une autre difficulté résulte du taux élevé des redevances et des participations au bénéfice prévues au profit de la Colonie.

M. le Gouverneur Général répond que l'Ad ministration étudiera s'il y a lieu de réviser sur ce point le cahier des charges:

Non, mais, est-ce sérieux de prétendre que la C'in fermière, c'est-à-dire le gouvernement tunisien, pourrait établir des tarifs prohibi-

Quel intérêt y trouverait-il ?

Les tarifs sont les mêmes pour tout le monde et il y a déjà Gafsa qui exploite Ain Moulares qui se trouve au-delà de Magen ben Abbès où les phosphates du Djebel Onk iraient surement aboutir.

Alors ? Alors cette supposition est stupé-

La Tunisie ne cherchera pas à spéculer sur sa voisine, et les phosphates du Djebel Onk peuvent venir en toute consiance la ligne est prête à les recevoir et le port de Sousse éga-

ANIS BERGER

Apéritif anisé Ets Claude Berger et Cie. - Marseille

Echos & Nouvelles

LES COQUILLES

Mon cher Confrère,

Il est certainement fort désagréable de voir son texte enrichi de coquilles qu'on n'eut point désirées ou parfois tronqué d'une phrase à laquelle on tenait et qu'on jugeait essentielle. Mais qu'y faire?

Protester ? C'est inutile et d'ailleurs im-

Rectifier ? C'est de la moutarde après dî-

Le mieux est d'avoir une écriture extrêmement lisible. Et encore, le conseil ne vaut rien. En effet plus votre copie est nette. plus les typos y font de fautes, - parce qu'ils ont moins de peine et conséquemment prennent moins de soin à la déchiffrer.

MARSOLLEAU

LA GRAND CROIX DU NICHAN IFTIKHAR A.M. F. PORTELLI

DIRECTEUR du «JOURNAL de TUNIS» C'est la plus haute récompense qu'un journaliste tunisien où autre, ait jamais reque de S. A. le bey.

Elle marque une date dans l'histoire du

Notre ami était digne de cette haute distraction qui vient récompenser des services que le protectorat sait apprécier. Et sa chârité est inépuisable.

Quand il est à Tunis, c'est une théorie de vaineus de la vie qui viennent frapper jamais en vain à sa porte.

Nous lui adressons nos plus amicales féli-

Nous adressons nos plus cordiaux souhaits de bienvenue à l'honorable M. Saint Romas ingénieur en chef délégué du Conseil d'administration de la Cie fermière des chemins de fer qui vient passer quelques jours par-

La Mutuelle Tonisienne

Notre excellent ami, M. Ferdinand Huard, président général de la Mutuelle Tunisienne, dont l'éloge n'est plus à faire après les hautes et belles récompenses obtenues par la Mutuelle à Paris, Marseille, Constantine et ailleurs a reçu de M. le Résident général la lettre suivante:

Monsieur le Président,

Parmi tous les vœux exprimés au Résident Général à l'occasion du nouvel an, ceux que vous avez bien voulu lui adresser au nom du Conseil Directeur de l'Assistance Mutuelle Tunisienne et de ses 4.000 adhérents français et ceux des 150 familles du village français de Mutuelleville, dont vous êtes également l'interprète, l'ont particulièrement tou-

Je vous remercie de tout cœur, au nom de Madame Saint et en mon nom personnel, de votre pensée et je vous prie de transmettre à tous les membres de votre groupement l'assurance de la profonde sympathie du Gouvernement du Protectorat, en même temps que les souhaits sincères que je forme pour eux-mêmes et leurs familles et la prospérité de leurs Associations.

Pour vous, Monsieur le Président, à qui la Tunisie doit le succès de ces œuvres de mutualité et d'entraide sociale qui sont l'honneur de la démocratie française, veuillez agréer, avec tous mes vœux pour votre personne, l'expression de mes sentiments cordiaux et devoués.

Le Ministre Plenipotentiaire, Résident Général de France Signé: Lucien Saint.

Et notre ami Huard n'a pas encore le ruban rouge que réclament pour lui la muititude de ses amis et les 4000 mutualistes. M. le Résident général fera-t-il combler

leurs vœux à la prochaine promotion ? NECROLOGIE

Nous adressons nos sincères condoléances

à Mme et M. Thiébault, le sympathique directeur du Comptoir National d'Escompte qui viennent d'avoir la douleur de perdre leur beau-frère et frère, chef d'escadrons au 23° régiment à Toulouse. REMERCIEMENTS au PETIT MATIN

Le « Petit Matin » nous avait aimablement invités à l'apéritif qu'il offrait à la

Malheureusement nous n'avons trouvé

presse judiciaire.

son invitation que mardi matin à l'ouverture de nos bureaux, ce qui nous a privés du plaisir d'y assister.

Nous le prions d'excuser ce fâcheux contre temps.

DANS LE NICHAM

Nous avons appris avec plaisir que la rosette d'officier du Nichan-Iftikhar vient d'être conférée à M. Henri Spitéri, administrateur du Diebel-Trozza.

Nous lui adressons nos bien sincères compliments. Nous adressons également nos confrater-

nelles félicitations à Mme Lambis Poulos qui vient de recevoir la même distinction honorifique pour ses services rendus à l'instruction publique. UNE RECEPTION A LA «NAHDHA»

Ainsi que ses confrères quotidiens la «Nahdha» a eu l'amabilité de convier ses confrères de la métropole et de Tunis et diverses personnalités en un apéritif.

S. A. et le Résident Général étaient repré-Notre ami Me Hassan Guellaty, président

de la «Nahdha» fit un accueil chaleureux à tous les invités du journal, enchantés d'une réception particulièrement cordiale. DANS LA PRESSE MAROCAINE

Notre excellent confrère M. A. V. Dunet, un ancien marocain, directeur de la Revue Coloniale qui parait à Paris, vient de se rendre acquéreur du journal « Meknès-Fez » qui s'édite à Meknès, l'une des principales villes du Maroc.

Vœux sincères de prospérité.

EXPOSITION D'EMBALLAGE Une exposition d'emballage organisée par la Cie fermière des chemins de fer tunisiens sous le haut patronage de S. A. le bey et de M. le Résident général et la présidence d'hon neur des directeurs généraux de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation et des Travaux Publics aura lieu à Tunis les 30

avril 1" et 2 mai.

La Compagnie Fermière des Chemins de fer tunisiens désireuse de faire connaître aux producteurs tunisiens les meilleures méthodes d'emballages des produits maraîchers et fruitiers a décidé d'organiser à Tunis, avec le concours des Compagnies P.-L.-M., Orléans et Midi, des Services agricoles de la Direction générale de l'Agriculture et des Associations agricoles de la Régence une exposition de tout ce qui concerne cette intéressante industrie, exposition qui sera suivie

d'un concours pratique d'emballeurs. Elle s'adresse en conséquence à toutes les personnalités qui paraissent devoir être intéressées par cette démonstration et désireuses de faire connaître les produits de leur propre industrie sur un marché susceptible d'un développement important.

La Compagnie Fermière des Chemins de fer tunisiens fait appel à tous les producteurs de fruits et de légumes pour présenter à cette exposition des lots variés de tous les pro-

duits saisonniers. Il est du plus grand intérêt pour tous que l'Exposition d'Emballage puisse être suivie de démonstrations pratiques, faites par un technicien spécialiste au moyen des emballa-

ges exposés et des produits présentés. Les présentations de fruits et de légumes, particulièrement intéressantes, pourront être

l'objet de primes en argent. L'exposition aura lieu dans un local de la gare de Tunis, entrée par la rue Flatters (Avenue de Carthage).

REGENCE DE TUNIS

Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation

Direction des domaines

Mise en vente de lots de colonisation Créés en 1927

Le programme de colonisation établi pour l'année 1927 comprend 101 lots de cultures, 30 lots suburbains et 16 lots de terres à planter, soit un total de 150

Les lots de culture sont mis en vente dès maintenant.

1. — Lots de culture (104 lots)

Ils comportent, suivant les régions et les possibilités culturales, une superficle d'environ 100 hectares de terres cultivables.

Ces lots sont situés dans les régions de Diebel Mansour Est et Sud, Fondouk Djedid, Testour, le Krib, Ain Kerma, Souk el Arba, Ghardimaou, Souk el Re baa de la Siliana et Djaffar.

Délais d'inscriptions — Le dépôt des dossiers complet devra être effectué du « 28 avril 1927 inclus au 28 mai 1927 inclus pour les demandeurs habitants la Tunisie depuis deux ans au moins, et «du 2 mai 1927 inclus au 31 mai 1927 inclus » pour les immigrants.

Des imprimés spéciaux pour la constitution de ces dossiers sont mis à la disposition du public dans les bureaux de la Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation à Tunis, à l'Office du Gouvernement tunisien (Galerie d'Orléans, Palais Royal), a Paris, et dans les bureaux du Domaine à Sfax et à Kairouan.

« Aucune demande déposée antérieurement à la date d'ouverture et postérieurement à la date de clôture ne sera retenue »,

Les candidats devront justifier d'un minimum de ressources de 30.000 frs.

Les plans-notices des propriétés alloties, avec indication des contenances et des prix des lots, seront adressés à tous les demandeurs classés, qui auront à faire leur choix suivant l'ordre de leur classement.

Les candidats habitants la Tunisie depuis deux ans au moins seront c'assés, après examen, par le Comité de Colonisation, dans l'ordre de privilèges institué dar l'art. 9 du décret du 24 janvier 1914 modifié par le décret du 28 mai 1920.

Cet ordre est le suivant :

1. Anciens élèves de l'Ecole Coloniale d'Agriculture de Tunis ayant obtenu le diplôme de celte école depuis moins de 10 ans, déduction faite des années de se vices militaires obligatoires :

2. Pères de famille de 4 enfants au moins vivant sous leur charge:

3. Contremaîtres et ouvriers agricoles fixés en Tunisie depuis plus de deux ans:

4. Fonctionnaires et militaires ayant servi en Tunisie et remplissant les conditions voulues pour faire valoir leurs droits à la retraite;

5. Tous autres demandeurs qui s'astreignent à l'obligation d'installation personnelle et l'exploitation directe.

Dans chacune de ces catégories le placement est déterminé par le nombre d'enfants qui vivent sous le toit et sont réellement à la charge du demandeur.

Les immigrants seront répartis en deux groupes:

a) Elèves diplômés des écoles supérieures d'agriculture (Institut agronomique, Ecoles nationales);

b) Autres demandeurs.

Le classement s'opère dans chaque groupe d'après le nombre d'enfants. Tous sont astreints, comme les candidats locaux, à l'obligation d'installation person-

II. - Lots suburbains (30 lots) Créés:

1. Dans la banlieue de Tunis, à la

Soukra (arbres fruitiers, vignes et cultures maraîchères);

2 Au village de Souk Rebaa de la Siliana (vergers).

III. Lots de terres à planter (16 lots) Un lotissement de terres à planter est en création dans la région de Sidi bou Zid, à mi-distance des centres de Sheïila et de Triaga.

Les conditions d'altribution des lotissements suburbains (p. II) et les lots de terres à planter (p. III) feront l'objet d'une notice spéciale qui sera publiée ultérieurement.

suite des ECHOS

LA LEGION D'HONNEUR A M. PIETRA Le Gouvernement vient d'octrover la légion d'honneur à Me Piétra.

Il s'attendait si peu à la recevoir qu'il en fut tout ému et ne put retenir ses larmes lorsque le ministre lui épingla le bienheureux ruban rouge.

UN CASINO MUNICIPAL A ALGER La municipalité d'Alger, malgré les divers établissements qu'elle possède, où le baccara fait fureur et les petits chevaux tournent sans répit, ce qui lui procure des centaines de milliers de francs, a estimé qu'elle devait faire plus encore et elle a adopté le projet d'un casino municipal où elle espère qu'un jour le gouvernement autorisera le 30-40 et la roulette.

Et ici où nous possédons casino municipal d'hiver et d'été sans compter celui d'Hammam el Lif nos autorités laissent perdre des ressources importantes.

C'est a n'y rien comprendre.

SUR NOS TRAMWAYS

Nous nous joignons au «Journal de Tunis» et au « Progrès » pour demander qu'on crée deux classes sur nos tramways urbains comme sur le T.-G.-M.

Il ne s'agit pas, comme ils disent de classes mais de crasse.

Et puis les deux classes permettraient d'abaisser les prix de la 2e classe et de relever d'aurant la 1^{re}, ce serait tout bénéfice pour la Compagnie et le public qui craint les promiscuités douteuses y trouverait son compte.

« NOTRE RIVE »

Rerue nord ajricaine illustrie

Le deuxième numéro de cette intéressante revue vient de paraître. Il ne le cède en rien au premier. Nous regrettons l'envoi tardif du sommaire que nous aurions été heureux de publier. CONFERENCES SUR LE TOURISME

La Cie P.-L.-M., organise une nouvelle série de conférences avec projections cinématographiques sur le tourisme en France avec pour conférencier M. Devaud, agrégé de l'u-

On ne sera reçu que sur invitations et les personnes désireuses d'y assister pourront se procurer des cartes chez MM. Hignard îrères, 65 Avenue Jules-Ferry.

Pianos ERARD,

PLEYEL & HOFMANN

les trois marques mondiales

J. & A. Bembaron

5, Rue Es-Sadikia TUNIS

N.B. - Etant donné l'importance de nos achats nous vendons nos pianos à des prix défiant toute concurrence

Administration des Habous

AVIS

Désignation des Immeubles

Appartement N° S, premier étage de l'immeuble 27 rue Desaix Tunis, Mise à prix :

Appartement Nº 1 rue Koutab El Ouzir Tunis, Mise à prix : 828 francs.

Une boutique N° 29 rue du Cocher Tunis. Mise à prix : 84 francs.

La Diemaia des Habous informe que le ieudi 28 avril conrant à 9 heures du matin il sera procédé au siège de son Administration aux enchères publiques de location des immeubles ci-dessus indiqués pour le restant de l'année 1927,

Pour tous renseignements s'adresser au Bureau Foncier numéro 28 de l'Administration des Habous.

> Le Président des Habous, Mohamed Salah Baccouche.

Comptoir Général de matériaux Batiment, Industrie, Agriculture, Entrepris

ELLAMTI&TUBIANA

SOUSSE (TUNISIE) Télégramme: Antar

Chaux. Ciments. Platres de toutes qualité Carreaux en Ciment, Faïence et Vernis Tuiles et Briques

> Fers. toles. Acier, Métallurgie Générale Bois de Construction & d'Elénisterie Verres a vitres en tous genres instruments de l'esage Fournitures Générales d'Usines

COMPAGNIE ALGERIENNE

Société Anonyme fon lée en 1877 CAPITAL: 100,000,000 de francs entlerement verses RESERVES: 183,000,000

Siège Social: PARIS, 50, rue d'Anjou

Agences et FITANCE, en Al SERIE et au MAIROC En Tanisie: Tanis, Belle, Bloote, Djerba, Gabès, Kairman, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Slav, Sonk el Arba, Sonk el Khemis, Sonsse.

Correspondants dans le Monde entier

TOUTES OFERATIONS DE BANQUE DE LOURSE ET DE CHANGE

DEMANDEZ PARTOUT le Rhum Chauvet

Agent Dépositaire : J. CURTELIN fils 19 rue du Maroc, Tunis. Tel. 0,95

SPLENDID-HOTEL

Ouvert en 1927 Téléphone dans toutes les chambres avec la poste.

ASCENSEUR

Chambres avec salle de bains Eau courante partout - Chauffage central

GRAND HOTEL ET HOTEL DE GENEVE Hôtel Eymon

Soulle du Zéphyr - Marsa Plage I EYMON & Cie, Propriétaires.

COMBATTEZ LE

PALUDISME

et ses consequences Anémie, faiblesse, manque d'appélit, etc. par L'AMALARIOL

L'AMALARIOL, pris à raison de 2 à 4 pâ-lules par jour, est mass, un PREVENTIF DE LA MALARIA et un EXCELLENT FOR-TIFIANT.

Prix du flacon de 45 pilnies 19 fr. 60 En vente dans toutes Pharmacies Gros: JASMA, Tunis

Raymond Valensi

INGÉNIEUR ARCHITECTE

22, rue de Russie - TUNIS Dépôt de Machines Agricoles 41, Rue Al-Djazira

Korbous

NOUVELLE GERANCE M. J. TUOR GRAND HOFEL DES THERMES Repas: 20 francs (sans vin) Pension complète : depuis 48 francs HOTFL DES SOURCES Repas 14 tranes (sans vin) Pension complète : depuis 32 francs

PHARMACIE BLOCH 4, Avenue de France, et rue Al-Djazira BLOCH Léon Fils

Pharmacien de Ire classe de l'Université de Montpellier Laureat de l'Ecole Supér, d'Alber

Telephone 553

Le lait concentre

C'est le plus cher mais le meilleur Dépositaires: 3 rue des Belges — Tunis

Maisons recommandées

Tunis près des gares, des bateaux, de la poste, des thèatres, cuisine réputée à puix fixe

et à la carle, ascensent Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes — M.A. Combry, 5 et la rue d'Angleserre et 17, rue

d'Italie en face de la Poste – Tunis Grande fabrique d'espadrilles Ripoli, Mon-tero et Garcia. – Téléph. 24.17 - 1 R. Al-Diazira - Tunis- Gros demi-gros detail.

rands Magasins de Nouveautes du « Petit Paris, avenue de France - Tunis — Bram frères et Cie, pp^{res}.

rand Hotel de France - Premier ordre J - L. de Lacroix, propriétaire - Sousse

DRODUITS ALIMENTAIRES et dennées vole Demi-Gres — Expédition à l'Intérieur — 1, Rue

en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun - Tunis.

M ercerie Parisienne. — Jacques Bismuth— Av. de France - Tunis. — Hautes non— veautés. — Seul Dépôt des gants "Perrin". — parapluies "Revel" et parfumerie "Aryse Fournitures complètes nour contarières.

Artificiers - PAONESSA, père et fils, rue de Bretagne - Tunis.

Administration das Habons

UNE BOUTIQUE sise 114 Rue El Halfaouine à Tunis, habous de feu El Hadi du Pacha, a Tunis.

M'Hammed Khaznadar, sis à la Marsa, gérés par Si Tahir Cherlf et Si Mohammed ben Othman domleiliés à Bab Soui-

Daux premiers étages. Deux maisons comprises dans un jur-

Daux maisons formant rez-le chaus-

Une chambre sise a l'entrée du jardin près de l'écurie.

Un café sis en dehors de l'oukala. Quatre boutique sises pres de l'oukala Une boutique pres du Palais.

de Diar Essatha.

mise en location aux enchères publiques au plus offrant et dernier encherisseur

aux m kad lens. Le l'hésident des Halons,

ACCUMULATEUR FULMEN

Supérieur au meilleur. Comptoir Général des Produifs Lubrifiants 11, avenue Jules-Ferry - Tunis. Téléphone 6 - 68.

Comptoir National d'Escompte Paris

Sociélé anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés AGENCES DE TUNISIE :

TUNIS - BIZERTE - MATEUR-SFAX SOUSSE-MONASTIR Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX) Escompte et recouvrements

Toutes opérations de Banque, de Bourse et de Change. Location de compartiments de

COFFRES - FORTS DÉPOT DE COLIS



Imprimerie de la Renaissance, 11 que Algérira - Tunis Gérant : E. LUMBROSO

AGENCE GÉNÉRALE D'ASSURANCES LA NATIONALE

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle

« LA NATIONALE VIE », dont la production pour 1621 est de 227.020.040 fr., se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant la Compagnie venant immédiatement après elle de 37.720.040 francs.

SIEGE SOCIAL: 2, Rue Pillet-Will et 17, Rue Laffite - Paris S'adresser pour tous representant par M.

S'adresser pour tous repseignements chez M. J. O. FELICI, 4. Avenue de France - Tunis - Téléphone 4-79 Agent Général et Inspecteur de la Cie

ci. Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée AGENCE DE TUNIS Pour tous renseig., s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia Départs de Tunis pour Marseille directs tous les samedis à 5 heures du soir. — Départs de Bizerte pour Marseille les

Chaux Hydraulique et Ciments PAUL POTIN

DÉPOT : Rue de Turquie (Port) BUREAU: 22, Rue Es-Sadikia Téph: : Tunis nº 197, Potinville nº 2 réseau d'Hammam-Lif

Banque Franco-Tunisienne de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue. CINQ et DEMI pour CENT à 6 mois et SIX pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

C'E DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots - Poste Français Imm. au trib. de comm.de Lyon nº B 1624 AGENCE DE TUNIS

Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille Pour frêt et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger. L'Agent principal: Casimir PÉDELUPE.

GDE DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI Rue d'Espagne et rue de Besançon - TUNIS

Liqueurs de premier choix - Vins en gros

Spécialité d'Amer et de Fernet Licari Récompenses à plusieurs expositions et conceaurs, Médaille d'or, Exposition Universelle de Paris 1900, Médaille vermeille au Concours Paris 1900

| Aux Armes & Munitions de France

Spécialité de Fusils à baguette, à percussion

Centrale et à Hammerless Choix de Révolvers et Pistolets automatiques Vente de Poudre de l'Etat

TAIEB ELLAMTI - SOUSSE Téléphone 80 = Télég. TAIEB ELLAMTI - Sousse

- RESTAURANT DU JAPON -G. FIORINI, Propriétaire

-» 7, Rue Amilcar - TUNIS «-

Service à la Carte — Repas sur commande — Vraie Cuisine italienne — Spécialité de Ravioli et Cassate — Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples — Vins de Piémont et Vins de

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite Procédés et brevets A. NOBEL

PELLET César, Agent DEPOSITAIRE A TUNIS : 3, Rue de Vesoul, 3 Dynamite Gomme A et N. 1 Détonateurs, Mêches de mines 3 tissus goud round. Telép. 1.39 - Mrsss Tiles ; PELLE T- Trais

L'Huile qui graisse le plus

«- Vacuum Mobiloil -» Marque "GARGOYLE"

Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie 5, Rue Saint-Charles - TUNIS Télégr. Import-Tunis Téléphone: 0.74

Maison A. MODIGLIANI

Société Générale POUR PAYORISER LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIC EN FRANCE

Société Anonyme fondée en 1864 au Capital : 500.000.000 Siège Social à Paris : 29. Boulevard Haussmann Agence de TUNIS, Place de Rome Principales opérations

Comptes de dépôts de fonds et comptes courantsintérêts

Escompte et escaissement d'effets de commerce - Avances sur marchandises et connaissements - Crédits documentaires — Délivrance de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses - Souscriptions sans frais aux émissions - Avances sur titres - Garde de titres - Paiement de coupons -Virements télégraphiques — Lettres de crédit circulaires en francs et en monnaies étrangères. — Change de monnaie. Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

Office Français Immobilier et Commercial « Assurances »

(21 ANNEE)

Vous dui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeu - quereur sur place, adressez-vous en confiance à

si la vente n'est pas conl'Office.

L' "OFFICE" se charge aussi de prèts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, acte sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines

assurances toutes branches. Nos "PETITES ANNONCES" rue d'Italie, sont

Société Anonyme au capital de 40 Millions de francs entièrement versés

TUNIS - 99, Rue de Portugal - TUNIS

machines pour l'Agriculture Catalogues et renseignements franco sur demande

Banque de Tunisie

Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia Succursales à BIZERTE, SOUSSE et SFAX

naies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépot à vue et à terme et toutes opérations de banque.

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie

Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruzs admis parles Administrations des Travaux Publics

Fil de fer à fourrage 13-14-55

BUREAUX: 8, Rue Es-Sadikia, Tunis

Pharmacie Scemama diplime de la Faculté de Médecine de Montreiller. 53. rue des maltais - Tunis — Maison Française

Léon-Roches - Tunis M alson de santé pour les yeux, dirigée par M.le D' Cuèmod — les Clinique fondée

Importation - Exportation de tous produits -Mohamed Ellamti, négociant rue de France Sousse - Tunisie - Adresse télégr. Mohamed Ellamti - Sousse.

AVIS

Ahmed Bou Lakheche, gére par Si Mohamed ben Lagha, demeurant 115 Rue DIVERS IMMEUBLES, habous de feu

Un premier étage formant un palais.

Plusieurs chambres de l'ouka'a.

Un magasin sis a l'entrée du jurdin. Le President de l'Alministration des Il ibous informe le jublic que le jeudi eing Mai a neuf heu es do matin, il sera proce le au siège de la Djimili à la

des im neulies infigues c-lessus. Pour tous renseignements, s'adresser

28, Rue d'Italie - TUNIS - Téléph. 18.96

""OFFICE FPAY"AIS".

Machines Agricoles R. WALLUT& C

Adresse telegraphique : Wallut-TUNIS — Tél. 174

Emission de chèques et lettres de crédits - Change de mon-

B. BISMUTH

Sntrepôt: Rue de Pertugal prolongée

J AMAIS rien ne vandra l'Eau et la Pondre de riz Madame Maud Envé Hyères (Var)

ka N. 168 a Tunis:

sée et faisant face au café du Safsaf.

Trois magasins s's au riz de chaussée

Moderned Said Bareniche.

rien à payer che par l'entremise de

loule l'année gratuites.

Collection la plus complète de

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

et du Génie Militaire Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisée